

## DÉLIBÉRATION n° 2024/023

L'an deux mille vingt-quatre et le 23 janvier 2024 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 17 janvier 2024, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Joël MANO, Sylvie ORTEGA et Stéphanie NOGUES.

Procurations : Cindy SIBE à Bernard PLANO, Pascal AUDIC à Robert MONZANI, Sandrine DURAN à Stéphanie LAGLEIZE, Ingrid ROUZAUD à Pierre DUMAINE, Maurine FOSSAT à Jean-Marie DA BENTA, Philippe LACOSTE à Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES à Stéphanie NOGUES, Rony BARTHE à Nicolas TOURON et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON.

Absents : Isabelle ORTE, Patrice ABADIE et Frédéric SIBOUT.

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

### **OBJET : Développement et Cadre de Vie - Pôle de santé - Demande de subventions**

Notre commune n'échappe pas au classement de désert médical du Département, aggravé du fait de départ en retraite de professionnels de santé libéraux, notamment de médecins généralistes ; de remplacements « spontanés » insuffisants et du manque d'attractivité des structures existantes.

Face à cela et pour renforcer la politique de santé, la Commune de Lannemezan a souhaité construire un projet de réhabilitation du groupe médical actuel pour le rendre plus attractif pour de nouveaux professionnels de santé qui souhaiteraient s'installer voire se domicilier sur le territoire et ainsi répondre aux attentes de la jeune génération de praticiens qui recherchent aujourd'hui de la simplicité dans leurs démarches d'exercice.

Actuellement, 4 médecins exercent au groupe médical de Lannemezan, avec un potentiel de 7 cabinets médicaux et praticiens paramédicaux dans ce lieu.

Le contenu du projet de santé de la ville de Lannemezan consiste à créer des conditions de travail favorables en faisant l'acquisition et la rénovation du bâtiment.

Cela permettra d'améliorer la qualité de la prise en charge des patients, à l'assurer sur le long terme et à apporter des réponses à la désertification médicale du territoire.

Il s'agit de racheter, de reprendre les charges de fonctionnement (secrétariat, ménage, fluides, etc.) et de faire une rénovation énergétique du bâtiment : isolation thermique par l'extérieur, réfection des sols, changement du mode de chauffage avec mise en place d'une climatisation (pour un confort en été et en hiver), peinture, menuiseries, réaménagement de la partie salle d'attente, implantation d'un local poubelles fermé à l'extérieur, fermeture de la banque d'accueil, etc.

Les objectifs que nous cherchons à atteindre avec ce projet sont d'/de :

- Attirer de nouveaux professionnels de santé, notamment en médecine générale, pour répondre aux besoins du territoire
- Développer la qualité de l'offre de soins par une meilleure coopération entre les professionnels
- Proposer un loyer attractif et cohérent par rapport à ceux pratiqués dans le Département

L'objectif d'obtenir un loyer attractif sera faisable compte tenu de la réduction de charges de fluides avec les travaux de rénovation énergétique engagés, de l'optimisation des subventions liées aux dépenses d'achat et de travaux et de l'optimisation des surfaces disponibles à louer.

Les apports d'un tel projet pour la population sont :

- L'accès et la continuité des soins durablement
- L'amélioration de la qualité de prise en charge des patients
- L'amélioration de l'état de santé de la population
- Un territoire attractif aux jeunes professionnels de santé pour l'avenir

C'est un projet coconstruit avec les médecins eux-mêmes afin de répondre au mieux à leurs attentes et ainsi coller à leurs besoins. Des visites et des rencontres ont eu lieu tout au long de l'élaboration du projet.

Aussi, nous avons fait intervenir le SDE65 (Service Départemental d'Electrification) pour réaliser un pré-diagnostic sur le volet énergétique.

Par ailleurs, la collectivité a créé des supports de communication afin de valoriser le territoire et apporter un message incitatif pour les internes et jeunes médecins du territoire et alentours.

Cette promotion du territoire vise à mettre en avant les atouts dont nous disposons pour favoriser l'arrivée de professionnels de santé : activités, logement, services, économie, commerce, etc.

#### Calendrier :

Un premier travail avait été mené en 2021 par le groupe médical auprès d'un architecte afin de dresser une première esquisse du projet avec un visuel de ce que pourrait devenir le bâtiment.

Suite aux décisions politiques d'œuvrer sur ce sujet, la priorité a été donnée de soulager les professionnels restant dans la structure de charges devenues trop lourdes et réparties sur un plus petit nombre de praticiens ; raison pour laquelle nous assumons le recrutement d'une secrétaire médicale depuis décembre 2023. Par ailleurs, il a été convenu d'actualiser l'étude de faisabilité. Malheureusement à date, nous ne disposons pas de l'enveloppe financière des travaux à effectuer, celle-ci devant arriver courant janvier ; raison pour laquelle nous avons fait une estimation globale pour pouvoir déposer ce dossier.

Il conviendra dans un second temps de délibérer quant à la grille tarifaire de loyer à appliquer une fois que nous aurons tous les éléments de charge en notre possession.

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

Dépenses	En € HT	Recettes	En €
Acquisition	155 000	DETR 2024 (44%)	244 415
Frais de notaire	11 600	LEADER	61 093,50
Etude de faisabilité	3 870	Région (25%)	138 867,50
Maitrise d'œuvre	35 000	Autofinancement (20 %)	111 094
Travaux	350 000*		
<b>Total</b>	<b>555 470</b>	<b>Total</b>	<b>555 470</b>

\*nous attendons l'estimation plus précise de l'architecte pour affiner ce montant (courant fin janvier - mi-février)

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

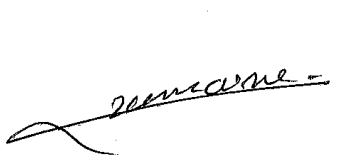
- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix,

**DECIDE**

➤ D'autoriser Monsieur le Maire à :

- Solliciter les co-financeurs selon le plan de financement présenté
- Signer toutes pièces afférentes à ces demandes de subvention

Le secrétaire,



Pour copie conforme,  
Le Maire,



Affiché le 25 janvier 2024



